

SEANCE DU 31 MARS 2023

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 12*

Corum : 7

Présents : 11

Absents : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébecourt, légalement convoqués le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Maison du village d'Hébecourt, sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire

Etaient présents :

BEURAIN Gérard
DESMOLINS Sylvie
DUPONT Xavier (*arrivé 19h17*)
FATTORE Christelle
FENÉ Marie-Laure
FLEURY Elodie
HANNE Gaëlle
HERPIN Véronique
LANGLOIS Didier
LETIERCE François
POTTEZ Nadège

Absents Excusés:

Absents:

VIDAL Véronique

Secrétaire de séance:

Nadège POTTEZ
PV rédigé par Marie Karine CORRE

Sommaire de la séance du 31 mars 2023 :

- 1- Séance du 6 janvier 2023 : énoncé des délibérations
- 2- Décision modificative 4/2022
- 3- Compte Administratif et de Gestion 2022
- 4- Affectation des résultats 2022
- 5- Vote du taux des taxes 2023
- 6- Subventions 2023
- 7- Budget Primitif 2023
- 8- Points sur les biens en vente
- 9- Points commissions
- 10- Questions diverses

Délibérations n° :

12/2022	Décision modificative 4/2022
13/2022	Compte Administratif et de Gestion 2022
14/2022	Affectation des résultats 2022
15/2022	Vote du taux des taxes 2023
16/2022	Subventions 2023
17/2022	Budget Primitif 2023
18/2022	Mandat de ventes
19a/2022	Travaux - Peinture église
19b/2022	Travaux - Stockage poubelle Peupliers
19c/202	Travaux - Ruissellement la Vallée

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 JANVIER 2023

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2023, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

<i>1/2023</i>	<i>Crédits investissements anticipés 2023</i>
<i>2/2023</i>	<i>Délégué du SIVoS de Mainneville</i>
<i>3/2023</i>	<i>CDCVN - Modification des statuts</i>
	<i>Compétence politique du logement et cadre de vie</i>
<i>4/2023</i>	<i>Correspondant incendie et secours</i>
<i>5a/2023</i>	<i>Participation services mutualisés: Logiciel</i>
<i>5b/2023</i>	<i>Participation services mutualisés: Affranchissements</i>
<i>6/2023</i>	<i>Provisions pour créances douteuses</i>
<i>7a/2023</i>	<i>Décision Modificative 2</i>
<i>7b/2023</i>	<i>Décision Modificative 3</i>
<i>8/2023</i>	<i>Tarification location maison du village</i>
<i>9a/2023</i>	<i>Travaux toiture église - Aide financière urgente DRAC</i>
<i>9b/2023</i>	<i>Travaux électricité église</i>
<i>10/2023</i>	<i>Participation des associations à l'utilisation de la maison du village</i>
<i>11/2023</i>	<i>Mandat de gestion locative</i>

2- DECISION MODIFICATIVE 4/2022

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements opérés depuis le chapitre 22 « dépenses imprévues, par décision 2022-03 du 11/01/2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE le virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	7391172	DEGREVEMENT DE TH SUR LES LOGEMENTS VACANTS	+ 790.00
			+790.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	DEPENSES IMPREVUES	-790.00
			- 790.00

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

Délibération 12/2023

3- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2022, visé par le comptable assignataire en date du 06/03/2023 ;

FONCTIONNEMENT

Excédent 2021 + 140 265.12 euros (Pour mémoire)
Recettes 2022 + 486 325.05 euros
Dépenses 2022 - 408 672.31 euros
Excédent 2022 + 217 917.86 euros

Solde d'exécution 2022 = Excédent + 77 652.74 euros

INVESTISSEMENT

Excédent 2021 + 112 272.34 euros (Pour mémoire)
Recettes 2021 + 273 806.22 euros
Dépenses 2021 - 395 704.30 euros
Déficit 2022 - 9 625.74 euros

Solde d'exécution 2022 = Déficit - 121 898.08 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif & de Gestion 2022 à l'unanimité,

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2022, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 13/2023

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 217 917.86 €
- Un déficit d'investissement de 9 625.74 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

			EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :		77 652.74
	DEFICIT :		0.00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :		140 265.12
	DEFICIT :		0.00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)			217 917.86
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :		0.00
	DEFICIT :		9 625.74
E Restes à Réaliser de la section d'investiss	DEPENSES :		0.00
F Restes à Réaliser de la section d'investiss	RECETTES :		0.00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement		0.00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)			9 625.74
AFFECTATION DE C			
1a - en réserves au compte R 1068 en investissement (=H)			9 625.74
1b - Complement au compte R 168 en investissement			0.00
1 Total réserve au compte R 1068 en investissement			9 625.74
2 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)			208 292.12
pour mémoire report en investissement	au compte D 001 (=D)		9 625.74
	au compte R 001 (=D)		0.00

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 14/2023

5- VOTE DU TAUX DES TAXES 2023

Par délibération 8/2022, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les taux des taxes à :

TFPB : 35.09 %

TFPNB : 11.12 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 (15.92%) jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le taux des Taxes :

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Taxe Foncière Bâti : | 35.09% |
| - Taxe Foncière Non Bâti : | 11.12% |
| - Taxe Habitation : | 15.92% |

ADOPTE la présente délibération, à l'unanimité.

Délibération 15/2023

6- SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE au compte 65748 du Budget Primitif 2023, d'allouer une subvention au bénéfice de :

- | | |
|--|------|
| • Entr'Aide Hébecourt | 600€ |
| • ASALF | 100€ |
| • ASALF (<i>cause anti-éolienne</i>) | 700€ |

- AVL 100€
- ALLIANSE 500€
- USE 150€

ADOPTE la présente délibération, à l'unanimité.

Délibération 16/2022

7- BUDGET PRIMITIF 2023

Vu la commission budget réunie le 27 mars 2023,
M. le Maire présente le Budget Primitif 2023 ;

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à
652 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à
493 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2023 tel que
présenté,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 17/2022

8- POINTS SUR LES BIENS EN VENTE

Vu la délibération 29/2022, autorisant la vente de la
maison, sise 20 rue des Landes, cadastrée LotB B369
et B370p, d'une contenance de 00 ha 7 a 74 ca, au prix
de 135 000€ ;

Considérant l'offre à 127 000€ net vendeur, reçue de
M. Yann MARCHETTI et Mme Cécilia MIGUEL

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'offre de M. Yann MARCHETTI et Mme Cécilia MIGUEL au prix net vendeur de 127 000€

ACCEPTTE la vente du bien susvisée à M. Yann MARCHETTI, né le 08 juillet 1993 à Gisors (27140) et Mme Cécilia MIGUEL, née le 03 septembre 2002 à Gisors (27140), demeurant à SERIFONTAINE (60590) 18 rue Borgnis LAPORTE.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente, sous réserve de l'acceptation par les acquéreurs de la modification de l'entrée en vertu de l'article 6.3 du PLU - «*Les nouveaux accès (portails,..) doivent être implantés à une distance d'au moins 5 mètres par rapport à l'assiette de la voie publique, pour permettre l'arrêt d'au moins un véhicule en dehors de celle-ci*»

ADOPTTE la présente délibération par
2 ABSTENTIONS - 1 CONTRE - 8 POUR

Délibération 18/2023

8- POINTS COMMISSIONS

A - URBANISME

DP 22 A0033 - SEILLIER - Carport/Chenil/Clôture

-> *Toujours en cours*

22 A0034- BENNEQUALA - Abri bois

-> *Toujours en cours*

22 A0041 - GABELOTAUD - Clôture/portail

-> *NON OPPOSITION 10/01/2023*

22 A0042 - LE MOULLEC - Photovoltaïques

-> *NON OPPOSITION 05/01/2023*

23 A0001 - BOULANGER - Division
-> NON OPPOSITION 10/01/2023

Cub 17 A0005 - DG INVESTISSEMENT
=> Toujours en cours

20 A0025 - JOUYET (VOELTZEL)
=> Toujours en cours

21 A0003 - LE COMPTE (RUELLE)
=> Toujours en cours

PC 22 A0004 - CURPEN/ CHOISNET - Maison
individuelle -> ACCORDÉ 09/02/2023

22 A0005 - LESUEUR / FRAMEZELLE - Maison
individuelle -> ACCORDÉ 21/03/2023

Pc modificatif 21 A0005-01 - DUHAMEL
-> ACCORDÉ 10/01/2023

23 A0001 - SIROIT - Maison individuelle
-> Avis Favorable - Entrée via parcelle rue
des Oiseaux

23 A0002 - SCI 7 NOV. - Maison individuelle
-> Avis Favorable

DIA 187 Vte ALEXANDRE -> SCI DES CONDORS

188 Vte FORTIN / MARCARDON
-> BERTIN / BOISTE

189 Vte CONFAIS -> SOUDAY

B - IMPOTS DIRECTS

Réunion tenue ce 27 mars 2023

C - BUDGET

Réunion tenue ce 27 mars 2023

D - TRAVAUX

a) Eglise

❖ Vu la délibération 9a/2022, sollicitant une subvention au titre de la réparation de la toiture de la sacristie, le conseil est informé de l'octroi d'une subvention de la DRAC pour 626€

❖ Travaux d'électricité prévus fin avril

❖ Considérant la réparation de la toiture de la sacristie et des conséquences de cette fuite, 2 devis pour la remise en état ont été reçus

- Ange Renov	760€
- Aquarelle	1 431.20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le devis AQUARELLE pour 1431.20€ ht,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 19a/2022

❖ Stockage poubelles - chemin des peupliers

Vu la demande exposée au conseil municipal du 6 janvier dernier, concernant l'aménagement d'un stockage poubelles, chemin des peupliers, 2 devis pour la création d'une chappe et clôture ont été reçus

- A Votre Haie	3 360€
- A l'Eure de l'Espace Fleuri	2 152.80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le devis A L'EURE DE L'ESPACE FLEURI pour 2152.80€ ht, sous réserve de l'autorisation du propriétaire

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 19b/2022

b) Virage de la Vallée

❖ Considérant les problèmes chroniques de ruissellement des eaux de pluie au virage de la Vallée, 2 devis pour la création d'une descente des eaux ont été reçus

- | | |
|-------------------------------|--------|
| - A Votre Haie | 8 280€ |
| - A l'Eure de l'Espace Fleuri | 3 636€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le devis A L'EURE DE L'ESPACE FLEURI pour 3 636€ ht,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 19c/2022

❖ Des devis concernant la suppression de la haie à hauteur du passage du ruissellement ont été sollicités, 1 seul ayant été reçu, le Conseil Municipal ne se prononce pas.

E - FÊTES ET ANIMATIONS

- ❖ Vu le point exposé au conseil municipal du 22 juillet dernier, concernant notamment le renouvellement de la vaisselle, 1 seul ayant été reçu, le Conseil Municipal ne se prononce pas.
- ❖ Achat réfrigérateur maison du village (point 22/07/22) et sono église (point 06/01/23)
- ❖ Programme des prochaines manifestations
 - ✓ Repas de printemps des anciens - 16 avril à la grange de Rouville
 - ✓ Théâtre du silence - 23 avril Maison du village
 - ✓ Armistice - 8 mai à 11h au Monument aux Morts

- ✓ Concert du vexin - 1er juillet à 18h à l'église St Laurent d'Hébécourt
- ✓ Fête du village + Feu d'artifice - 15 août, à partir de 14h sur la place du village
- ✓ Journées du patrimoine - 16 et 17 septembre
- ✓ Armistice - 11 nov. à 11h au Monument aux Morts
- ✓ Repas de Noël des anciens et arbre de Noël - 10 décembre

F - COMMUNICATIONS

Doléance sur le site internet géré au secrétariat

G - ESPACES VERTS

Renouvellement tacite n°1 du contrat

H - JEUNESSE ET SPORT

Panneau de basket cassé, à renouveler

I - ENVIRONNEMENT

Panneau de rue à commander

10- QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Incivilités récurrentes, rue du Cornouiller (poubelles, stationnements, ...)
- ✚ Infractions de stationnement récurrentes, place de la mairie - Ecole => bandes jaune effacées
- ✚ Roncier à supprimer près de l'abri bus route de la Pérelle.

La séance est levée à 21h29

François LETIERCE
Maire

Nadège POTEZ
Secrétaire de séance

Annexe #1- Compte Administratif 2022

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2022	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 790.00	128 372.47
012	CHARGES DE PERSONNEL	38 886.56	38 609.67
014	ATTENUATION DE PRODUITS	23 863.00	24 653.00
022	DEPENSES IMPREVUES	7 441.26	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	125 000.00	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	33 903.62	33 678.41
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 365.43	119 579.54
66	CHARGES FINANCIERES	52 063.13	52 063.13
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 687.00	11 189.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	527.09
	TOTAUX	570 000.00	408 672.31

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	140 265.07	-
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	11 114.93	8 034.33
73	IMPOTS ET TAXES	155 000.00	170 155.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	141 120.00	174 307.72
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	122 000.00	133 735.02
76	PRODUITS FINANCIERS	-	0.66
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	500.00	92.32
	TOTAUX	570 000.00	486 325.05

Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisations
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 403.07	66 460.39
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000.00	-
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	8 167.00	7 536.89
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	259 429.93	160 776.24
23	IMMOBILISATION EN COURS	163 000.00	160 930.78
	TOTAUX	500 000.00	395 704.30

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisations
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	112 272.34	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	125 000.00	-
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	33 903.62	33 678.41
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	18 493.04	31 926.42
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	70 671.00	55 421.00
21	TERRAINS BATIS	138 460.00	-
	TOTAUX	500 000.00	273 806.22

